



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le vingt trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le seize juin deux mille onze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjointes,  
Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Jacqueline BOSVET qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ  
Magali ROBERT qui donne pouvoir à Laurent ORSERO

### **ABSENTS :**

Eric BARTEAU, Henri BLONDEL, Jérôme JACOB

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire indique que les séances du conseil municipal seront filmées à compter de ce jour et il invite ainsi les personnes qui prendront la parole durant les séances à s'avancer pour pouvoir être dans le champ de la caméra et à parler à haute et intelligible voix.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 26 mai 2011.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

### **POUR : 25**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI,

Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Sylvie DAMAS s'abstient.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite ouvrir la séance du conseil municipal en interrogeant les élus de l'opposition et notamment Françoise FORMENT sur des réservations de salles durant la campagne pour les municipales de 2008 toujours en attente de paiement.

Monsieur le Maire demande si Françoise FORMENT ou tout autre membre de son équipe a réservé la salle polyvalente les 8 février, 7, 14 et 16 mars 2008.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne se souvient plus et qu'il faut qu'elle recherche ce qu'elle faisait à ces dates là pour pouvoir répondre. Elle indique qu'elle présentera au prochain conseil municipal les éléments pour ces dates.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été informé par les services de la Trésorerie d'échanges avec Françoise FORMENT qui conteste les titres émis par la commune à son encontre pour la réservation de la salle polyvalente les 7, 14 et 16 mars 2008 et refuse de procéder au versement des sommes dues.

Françoise FORMENT répond qu'elle viendra au prochain conseil avec les éléments de réponse car elle ne se souvient pas.

Monsieur le Maire indique qu'il a un courrier de Françoise FORMENT dans lequel elle indique avoir réglé la réservation du 8 février 2008, mais qu'elle conteste la réservation du 14 mars car elle n'a pas utilisé la salle. Monsieur le Maire indique que le fait de ne pas utiliser la salle n'est pas un motif valable pour ne pas s'acquitter des sommes dues car ces réservations empêchaient alors l'utilisation de la salle par d'autres personnes et empêchaient à la commune de réaliser des recettes supplémentaires. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué cette question lors d'un conseil municipal en 2008 et que Françoise FORMENT avait alors indiqué qu'elle paierait les sommes dues.

Françoise FORMENT répond qu'elle avait dit que la mairie pouvait émettre les titres et qu'elle verrait pour le paiement.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils considèrent comme normal le fait de ne pas payer les réservations faites de la salle polyvalente même si elle n'est pas utilisée.

Jean-Louis MAZZIA indique que toute réservation doit faire l'objet du règlement correspondant même si la personne n'utilise pas la salle.

Françoise FORMENT répond que l'ancien maire avait accordé une utilisation gratuite des salles pour les réunions politiques. Elle indique que la liste conduite par le Maire a pu bénéficier de l'utilisation de la salle du 4 septembre.

Monsieur le Maire répond que c'est faux, l'utilisation de la salle des Verdeaux était payante, que son équipe comme celle de Madame SARRAIL ont payé les réservations faites et que cela est contradictoire avec le fait que Françoise FORMENT ait payé la réservation du 8 février 2008. Pour l'utilisation de la salle du 4 septembre, il indique que cette salle était à l'époque comme aujourd'hui non soumise à paiement pour son utilisation et que tous les autres candidats étaient en mesure de l'utiliser de la même manière.

Françoise FORMENT répond qu'elle fera une réponse écrite.

Monsieur le Maire répond que cette réponse écrite n'intéresse pas la commune qui attend uniquement que Françoise FORMENT procède au paiement des sommes qu'elle doit. Il informe le conseil qu'il a demandé à ce que les titres soient maintenus et il invite Françoise FORMENT à adopter un comportement exemplaire en tant qu'élu.

## 1. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, dont l'objectif est de simplifier l'organisation administrative pour renforcer la démocratie locale et redonner de l'attractivité aux territoires, a prescrit un calendrier de refonte des cartes intercommunales dont la première étape est la réalisation d'un schéma de coopération intercommunale dans chaque département. Ce schéma doit être arrêté avant le 31 décembre 2011. La mise en application du schéma sera réalisée pour le 1<sup>er</sup> juin 2013 au plus tard.

Monsieur le Préfet de Vaucluse a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale lors de la Commission Départementale de Coopération intercommunale du 18 avril dernier.

La commune a été saisie pour émettre un avis sur ce projet de schéma le 28 avril 2011.

Le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale prévoit de regrouper les établissements publics de coopération intercommunale du Vaucluse en 7 grands ensembles en remplacement des 17 établissements existants jusqu'alors, dans le respect des objectifs du projet de réforme, à savoir assurer une couverture complète du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale, rationaliser les périmètres et supprimer les syndicats devenus obsolètes.

Dans ce schéma, Monsieur le Préfet a intégré dans son intégralité la communauté de communes des Pays Rhône et Ouvèze dans l'ensemble intercommunal numéro 1 qui s'étend du Grand Avignon à la Communauté de communes Aygues et Ouvèze intégrant ainsi les Villes d'Avignon et d'Orange.

La commune de Bédarrides avait déjà exprimé en 2010 sa volonté de rejoindre le Grand Avignon qui correspond à son bassin de vie.

Le projet de schéma présenté permet ainsi au territoire de Vaucluse de se doter d'un pôle intercommunal important autour de l'axe rhodanien, qui lui permettra de renforcer l'attraction de cet axe et son potentiel de développement.

La création de cet ensemble permettra d'assurer une bonne cohérence territoriale qui devrait toutefois être étendue au Nord des Bouches du Rhône dont le bassin de vie est incontestablement l'agglomération avignonnaise.

Les 6 autres ensembles intercommunaux n'appellent aucune remarque de la part de la Commune de Bédarrides.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale correspondant aux attentes émises par la commune de Bédarrides,

Il est proposé au Conseil de,

- **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet de Vaucluse

Monsieur le Maire demande s'il y a des avis contraire.

Françoise FORMENT souhaite faire une déclaration.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Françoise FORMENT indique que ce qu'elle retient de la proposition du Préfet, c'est la création d'une mégastructure de plus de 280 000 habitants qui s'étend sur un territoire très vaste qui n'a pas été réalisée en prenant en compte les avis des populations concernées. Cette structure vise uniquement à pouvoir concurrencer les agglomérations voisines de Nîmes ou Aix-en-Provence. Elle s'interroge sur les compétences de cette structure qui va réunir plusieurs EPCI qui ne disposent pas des mêmes compétences et se demande s'il s'agira d'une accumulation des compétences de chaque EPCI ou s'il y aura un choix sur celles qui seront retenues. Les élus de l'opposition considèrent qu'il sera difficile au sein d'une telle structure de créer un destin commun entre les communes qui ne disposent pas de liens par exemple entre Saint-Saturnin, Morières les Avignon et Tavel. Ils considèrent qu'il aurait été préférable de créer une structure de pôle métropolitain qui aurait permis de conserver les EPCI à taille humaine et proche des habitants. Ils considèrent que les EPCI à taille humaine restent la meilleure solution et que la recherche de la création d'une communauté d'agglomération puissante fondée sur la volonté de réunir un grand nombre de population ensemble engendre une perte de solidarité et une impossibilité de créer des projets communs, ce qui les conduit à se prononcer contre le projet du Préfet.

Monsieur le Maire demande à Françoise FORMENT ce qu'est un pôle métropolitain d'après elle.

Françoise FORMENT répond que c'est comme un syndicat intercommunal.

Monsieur le Maire lui demande de préciser sa réponse car cela peut recouvrir beaucoup de choses.

Françoise FORMENT répond que c'est une structure où on va mettre en commun certaines compétences qui auront été choisies.

Monsieur le Maire répond que le pôle métropolitain est en fait une structure administrative créée dans la réforme territoriale pour les très grands centres urbains, donc loin d'être à taille humaine, et qui, à l'inverse de ce qu'indique Françoise FORMENT, seront dotés de compétences ciblées, limitativement prévues par la loi pour la création de projets structurants, par exemple pour l'économie, les transports, les universités. Il invite Françoise FORMENT à se renseigner sur cette structure avant de se faire la partisane de quelque chose qu'elle ne connaît pas.

En réaction à sa position, Monsieur le Maire demande ensuite à Françoise FORMENT quelle différence elle fait entre la manière de vivre ensemble entre Caderousse et Bédarrides et celle de vivre ensemble entre Bédarrides et Saint-Saturnin-les-Avignon. Il indique que lui il n'en voit pas.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne parlait pas forcément de Bédarrides mais de la raison de créer des projets communs sur des territoires différents et éloignés.

Monsieur le Maire indique que le projet de réforme territoriale a justement pour objet de rationaliser les moyens mis en commun car actuellement les EPCI existants ne sont pas fondés autour de bassins de vie cohérents. Il indique qu'aujourd'hui la CCPRO ne constitue pas un bassin de vie, elle n'est pas créée autour d'une ville centre, elle n'a permis la création d'aucun projet structurant commun à chaque commune membre et que le nouvel EPCI le permettra.

Françoise FORMENT répond qu'elle pense que ce sera pareil après la réforme.

Monsieur le Maire répond qu'elle se trompe car un EPCI fort pourra créer des infrastructures importantes pour le territoire, pour toutes les communes qui le composeront et que chacune ne pourrait faire si elles étaient divisées comme aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique également que Françoise FORMENT critique la méthode qui n'a pas associé les habitants. Il rappelle cependant que lors de la création de la CCPRO en 1992, l'équipe municipale à laquelle appartenait Françoise FORMENT n'avait pas associé la population. Il indique également que la méthode du Préfet qu'elle critique est celle qui a été décidée par les parlementaires et le gouvernement pour lesquels Françoise FORMENT appelle à voter à chaque élection.

Françoise FORMENT répond qu'elle leur a peut-être fait remonter des remarques.

Monsieur le Maire répond qu'elle ne les a donc pas convaincus.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, votent pour.

CONTRE : 4

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent contre

ABSTENTION : 0

## 2. CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE DES VERDEAUX – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGET

Le Conseil Général du Vaucluse a approuvé la réalisation d'un giratoire au carrefour des Verdeaux afin de sécuriser la traversée de la RD907.

La réalisation des travaux est prévue en septembre 2011.

Le Conseil général a accepté dans le cadre de la réalisation de cet équipement de procéder à un aménagement paysager qualitatif en raison de la situation en agglomération du giratoire.

Toutefois, cet aménagement paysager étant réalisé et financé par le Conseil Général à la demande de la commune de Bédarrides, cette dernière doit s'engager à procéder à son entretien, uniquement pour la partie paysagère.

Il est proposé à la Ville de Bédarrides la signature d'une convention concernant les modalités d'entretien ultérieur des aménagements paysagers sur ce giratoire.

Les principales caractéristiques de ce conventionnement sont reprises ci-après :

- maîtrise d'ouvrage et financement de l'aménagement paysager : à la charge du département de Vaucluse ;

- entretien régulier et exploitation : à la charge de la commune de Bédarrides, après remise à titre gratuit consignée par procès verbal ;

Dans le cadre des aménagements routiers réalisés par le Conseil général de Vaucluse, la configuration paysagère est limitée à des créations minérales, le Département ne disposant pas des moyens pour réaliser l'entretien de végétations.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le projet de convention relative à l'aménagement paysager du giratoire des Verdeaux tel que joint à la présente délibération (annexe 1)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes y afférents

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réalisation du giratoire débuteront en septembre prochain et qu'ils débuteront avec un coup d'envoi collectif et festif à la hauteur de la longue attente des Bédarridais pour obtenir cet aménagement.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE FORESTIER**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Bédarrides est membre du syndicat mixte forestier et à ce titre elle dispose d'un siège au sein du comité syndical.

Il apparait que la commune n'a pas désigné son représentant pour cet organisme.

Conformément à l'article L5212-7 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Il est proposé au Conseil de,

- **DESIGNER** les représentants de la commune au sein du Syndicat mixte forestier de la manière suivante :  
Membre titulaire : Jean-Pierre GRANGET  
Membre suppléant : Philippe HECKEL

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **4. BUDGET PRIMITIF 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, le Budget Primitif 2011 a été voté le 24 février 2011 par le Conseil Municipal.

Le budget est un acte de prévision et il peut être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

Une modification doit être apportée pour tenir ainsi compte de l'exécution budgétaire et la modification des dépenses à réaliser en investissement notamment pour permettre le réajustement de chapitres d'investissement pour tenir compte des dépenses réalisées et subventions d'investissement obtenues.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au budget primitif de la Commune conformément aux tableaux joints à la présente délibération pour permettre l'intégration de diverses modifications d'imputations.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget primitif 2011 telle que présentée sur le tableau joint en annexe.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstiennent.

#### **5. GARDERIE SCOLAIRE, MODIFICATION DE LA TARIFICATION**

Rapporteur : Brigitte BACCHI

La garderie scolaire est actuellement facturée 2,00€ par semaine, quel que soit le nombre d'utilisation du service durant la semaine.

La mise en place du système d'inscription par internet nécessite de fixer un tarif quotidien pour permettre l'inscription au jour le jour par les parents.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le tarif des garderies municipales à 0,50€ par jour, matin et soir
- **DIRE** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de garderie et que cette modification permet uniquement de réaliser des inscriptions journalières pour les inscriptions en ligne.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **6. CRECHE LES PETITS PRINCES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Afin de tenir compte des évolutions de fonctionnement imposées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, le règlement intérieur de la crèche doit évoluer.

Les modifications portent sur les éléments suivants :

- ✓ Les différents modes de garde occasionnel, permanent et d'urgence sont définis.
- ✓ Le calcul de la facturation du service de la crèche se fera aux heures réelles de présence en fonction du contrat établi en début d'année. Ce contrat fixera les plages horaires sur lesquelles les parents souhaitent pouvoir bénéficier du service de la crèche, les heures dépassées seront facturées en sus du contrat.
- ✓ Le tarif de l'accueil d'urgence sollicité par le Conseil général sera calculé sur la moyenne des participations familiales de l'année N-1. Pour 2011, cette moyenne est de 1,40€. Le tarif du repas pour l'accueil d'urgence sera facturé au niveau du coût de revient du repas à la crèche soit 1,54€.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** la modification du règlement intérieur du service de la crèche Les Petits Princes tel que joint à la présente délibération
- **FIXER** les tarifs de l'accueil d'urgence tels que définis ci-dessus,

- **DIRE** que les modifications apportées prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune

Françoise FORMENT demande comment cela se passe pour les accueils d'urgence si le nombre d'enfants admis est atteint.

Anne-Marie CANDEL répond que la crèche dispose de la capacité de dépasser de 10% le nombre de places d'accueil figurant à l'agrément et que si ce nombre est atteint l'accueil d'urgence ne peut être réalisé. Elle précise que les accueils d'urgence sont limités aux placements réalisés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil général de Vaucluse.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 7. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE TABLETTE DE FACTURATION POUR LA CRECHE – PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

La crèche municipale doit modifier ses modalités de facturation auprès des familles en réalisant une facturation des heures effectivement consommées.

Cette modification de la facturation imposée par les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales implique de mettre en place un système de gestion des arrivées et départs à l'entrée de la crèche.

Ainsi, il est nécessaire d'équiper la crèche d'une tablette destinée à gérer les arrivées et départs des parents.

Le montant total de ces acquisitions et de la formation est évalué à 2170,00€ HT.

L'acquisition de ces équipements pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- CAF de Vaucluse 50% de l'équipement	: 630,00€
- CAF de Vaucluse, forfait de formation	: 700,00€
- Commune 38,70%	: 840,00€
	<hr/>
	2170,00€

L'acquisition sera réalisée avant le 1er septembre 2011.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement pour l'acquisition d'une borne tactile pour la crèche Les Petits Princes tel que défini ci-dessus
- **APPROUVER** l'échéancier d'acquisition
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**8. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SPORTIF POUR LE DOJO – PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Philippe HECKEL

La municipalité a décidé de réaliser un équipement sportif destiné à accueillir le club de judo, la gymnastique douce et le tai-chi.

Ces activités sont aujourd'hui réalisées dans la salle du 4 septembre, toutefois les équipements sportifs présents dans cette salle ne pourront pas tous être réutilisés dans le nouveau dojo en raison de leur vétusté.

Il est donc nécessaire de procéder à l'équipement de cette salle avec des tapis de sols et des protections murales et les équipements de vestiaires.

Le montant total de ces acquisitions est évalué à 3300,00€ HT.

L'acquisition de ces équipements pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil Général de Vaucluse 30,31%	: 1 000,00€
- Commune 69,69%	: 2 300,00€
	<hr/>
	3 300,00€

L'acquisition sera réalisée avant le 1er septembre 2011.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement pour l'acquisition de mobilier sportif pour le dojo tel que défini ci-dessus
- **APPROUVER** l'échéancier d'acquisition
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**9. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE LA PRESQU'ILE – ACTE D'ENGAGEMENT**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle située à la confluence de la Sorgue et de l'Ouvèze, la municipalité a sollicité un financement auprès du Conseil régional PACA pour la mise en œuvre du projet de création d'un jardin public et d'un restaurant – salon de thé.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, la Région souhaite obtenir l'engagement de la commune sur la mise en œuvre du projet envisagé et sur la conservation du bien acquis pendant une durée minimale de 10 années.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le projet d'acte d'engagement auprès de la Région PACA pour la mise en œuvre du projet de la presqu'île, joint à la présente délibération (annexe....)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement et tous actes y afférents

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, votent pour.

CONTRE : 4

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent contre

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande aux élus de l'opposition pour quelle raison ils sont contre le fait de demander des subventions.

Françoise FORMENT répond qu'ils ne sont pas contre la demande de subvention mais qu'ils sont contre le projet de la presqu'île.

Monsieur le Maire lui demande pourquoi.

Françoise FORMENT répond que les commerçants du village ont des difficultés à maintenir leurs activités, que c'est pour cette raison qu'ils sont contre un projet qui vient créer une concurrence supplémentaire.

Brigitte BACCHI s'étonne de cette remarque et rappelle que Françoise FORMENT a porté un projet d'implantation d'un supermarché Champion à la Roquette.

Françoise FORMENT dit qu'elle n'a jamais porté ce type de projet et qu'elle demande qu'on lui montre les documents qui pourraient le prouver.

Monsieur le Maire confirme que ce projet de supermarché a été étudié par l'ancienne municipalité à laquelle appartenait Françoise FORMENT. Il lui demande si elle est également contre le projet de jardin de la presqu'île et si elle considère qu'il serait préférable que cet espace reste une propriété privée inaccessible aux Bédarridais.

Françoise FORMENT répond que si le projet permet d'accueillir des touristes elle n'est pas contre mais qu'elle ne souhaite pas qu'il y ait une nouvelle concurrence pour les commerçants du Quai de l'Ouvèze.

Virginie VILLARD demande à Françoise FORMENT si les commerçants qu'elle souhaite protégés sont ouverts le soir et permettent de créer de l'animation dans le village.

Françoise FORMENT répond que les élus de l'opposition ont le droit d'être contre ce projet.

Monsieur le Maire répond qu'il est normal de débattre de ses points de vue en conseil municipal. Il indique que la municipalité cherche à dynamiser l'activité touristique sur la commune mais aussi à permettre aux habitants d'avoir un restaurant accessible le soir sans avoir besoin d'aller dans une ville voisine, que Bédarrides est la seule commune du coin à ne pas avoir de restaurant ouvert en soirée alors qu'il y en a eu par le passé.

Françoise FORMENT répond que si on ramène de l'activité alors les commerçants existants pourraient ouvrir le soir.

Monsieur le Maire lui fait remarquer que c'est bien pour cela qu'il trouve que ce projet est une bonne idée pour la commune.

Monsieur le Maire demande à Françoise FORMENT quelle est son idée pour dynamiser le commerce et rendre Bédarrides plus attractif pour l'extérieur et il lui demande si le jardin est une bonne initiative.

Françoise FORMENT répond que le jardin est une bonne idée, mais qu'elle est contre le projet de restaurant.

Monsieur le Maire lui demande de présenter son idée pour dynamiser le commerce.

Françoise FORMENT répond que la majorité considère toujours qu'elle a des idées idiotes et contradictoires et indique qu'elle lui laisse donc le choix des idées.

Monsieur le Maire demande aux autres élus de l'opposition s'ils ont des idées à suggérer.

Les élus ne répondant pas, Monsieur le Maire propose de mettre en place les seules idées mises en débat, et portées par la majorité municipale, et de passer au dossier suivant.

**10. CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES D'ETE 2011**

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'été 2011 pour le Centre Municipal d'Animation.

- Pataugeoire au Centre Municipal d'Animation tous les jours pour les 3/7 ans et une après midi par semaine à Châteauneuf du pape pour les plus de 7 ans : 3,20 €
- Semaine du 4 au 8 juillet
  - o Sortie au festival d'Avignon pour les 7/12 ans : 9,50 €
  - o Sortie au Village des Automates (St Cannat) pour les 4/7 ans : 13,50 €
  - o Camp « acrobates » à Pertuis du 4 au 8 juillet, tarif suivant le quotient familial :
    - QF inférieur ou égal à 496 € : 159 €
    - QF compris entre 497 € et 999 € : 172 €
    - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 230 €
    - Extérieur : 266 €
- Semaine du 18 au 22 juillet
  - o Sortie au cirque Gruss à Piolenc : 13,50 €
  - o Camp « sportif » à Sault du 18 au 22 juillet, tarif suivant le quotient familial :
    - QF inférieur ou égal à 496 € : 159 €
    - QF compris entre 497 € et 999 € : 172 €
    - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 230 €
    - Extérieur : 266 €
- Semaine du 25 au 29 juillet
  - o Camp poneys à Orange du 25 au 30 juillet, tarif suivant le quotient familial :
    - QF inférieur ou égal à 496 € : 173 €
    - QF compris entre 497 € et 999 € : 187 €
    - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 250 €
    - Extérieur : 290 €

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** ces recettes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 11. ESPACE JEUNES - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES D'ETE 2011

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'été 2011 pour l'Espace Jeunes.

- Camp plongée sous-marine : du 2 au 6 juillet 2011 inclus : 220€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial
- Futsal à l'Isle sur la Sorgue : le 8 juillet 2011 : 1 € / jeune
- Pêche en mer et baignade : le 15 juillet : 2 € / jeune
- Mini raid : du 12 au 13 juillet 2011 : 20 € / jeune
- Festival d'Avignon : le 18 juillet 2011 : 10 € / jeune
- Accrobranches : le 19 juillet 2011 : 13 € / jeune
- Descente de l'Ardèche : le 20 et 21 juillet 2011 : 45€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial
- Visite de l'usine haribo : le 1<sup>er</sup> août 2011 : 5€/jeune
- Safari de peaugres : le 4 août 2011 : 18.50€/jeune
- Camp voile : du 6 au 12 août 2011 : 375,75€/ jeune avec modulation en fonction du quotient familial
- Beach volley : le 18 août 2011 : 4€/ jeunes
- Veillée de clôture barbecue tournoi de pétanque : le 30 août 2011 : 2€/jeune
- Camp à Saint Vincent les Forts du 22 au 26 août 2011 : 247€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 12. DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

Pour permettre une meilleure identification des habitations par La Poste pour la distribution du courrier et par le service du Cadastre pour l'identification des contribuables, il est nécessaire de dénommer l'ensemble des voies de la commune sur lesquelles sont situées des habitations ou entreprises.

Une rue de la Zone d'Activité du Remourin n'a jamais été dénommée (cf. plan joint – annexe), il convient de dénommer cette voie.

Il est proposé au Conseil de,

- **NOMMER** la voie identifiée sur le plan joint de la manière suivante :  
« Chemin du Remourin »

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

Monsieur le Maire souhaite féliciter le succès de l'organisation de la Fête de la Musique au parc Etienne Daillan le 21 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.